

SÉANCE EXTRAORDINAIRE du conseil municipal, convoquée par lettre et tenue lundi le 16 mai 2011 à 20h00 à la salle de l'Âge d'or de l'édifice municipal des Éboulements sous la présidence de Bertrand Bouchard, maire.

Présences : Lise Savard
Diane Tremblay
Régis Pilote
Lyne Girard
Guy Tremblay
Ruth Tremblay

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. RÉOLUTION AUTORISANT L'ACQUISITION D'UN CAMION DE VOIRIE
3. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

100-05-11 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Guy Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit accepté.

101-05-11 Résolution autorisant l'acquisition d'un camion de voirie

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de munir le service de voirie d'un camion supplémentaire pour les différents travaux pendant la période estivale;

CONSIDÉRANT que la municipalité désire acheter ce camion par contrat de vente à tempérament régi par les articles 1745 et suivants du Code civil du Québec;

CONSIDÉRANT que la municipalité reconnaît que la cession du contrat par le vendeur est nécessaire pour que le prix ou le solde du prix de vente soit payable par versements périodiques;

CONSIDÉRANT que la municipalité a été avisée que le vendeur a cédé ou s'apprête à céder au cessionnaire mentionné ci-dessous tous ses droits dans le contrat de vente;

CONSIDÉRANT que la cession du contrat au cessionnaire n'affecte pas ou n'affectera pas les droits de la municipalité contre le vendeur ou le fabricant du ou des biens vendus;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Régis Pilote et résolu à l'unanimité des conseillers;

QUE la municipalité achète de Dufour Pontiac Chevrolet Buick GMC inc. de La Malbaie, par contrat de vente à tempérament comportant des versements périodiques et une clause de réserve de propriété jusqu'à parfait paiement le bien suivant : camion Chevrolet Colorado 2011, modèle CT15653 et portant le no de série 1GCJTCFEXB8127228 au coût de 28 840,12\$ incluant les taxes, une somme de 1 265\$ étant payable comptant;

QUE le prix de vente ou le solde de celui-ci, si une partie du prix est payée comptant (ci-après appelé « le solde du prix de vente ») porte intérêt :

- à taux fixe : au coût des fonds de la Caisse centrale Desjardins majoré de 2% l'an pour toute la durée de l'amortissement pour un terme de 60 mois;

QUE la municipalité accepte la cession du contrat de vente en faveur du CFE de Charlevoix, qu'elle accepte de faire ses paiements périodiques au cessionnaire, qu'elle réserve ses droits contre le vendeur ou le fabricant du ou des biens achetés et qu'elle renonce à faire valoir contre le cessionnaire tout défaut de fonctionnement ou autre vice ou irrégularité relatifs aux biens qu'elle pourra invoquer contre le vendeur du ou des biens;

QUE madame Linda Gauthier, directrice générale et Bertrand Bouchard, maire, soient autorisés à signer le contrat de vente à tempérament conforme aux modalités susmentionnées ainsi que tout autre document nécessaire ou utile pour donner plein effet à la présente résolution.

QUE madame Linda Gauthier, directrice générale soit autorisée à immatriculer le camion ci-dessus décrit à la SAAQ.

102-05-11 Levée de l'assemblée

Il est proposé par Ruth Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers que l'assemblée soit levée, les points à l'ordre du jour ayant été traités.

Bertrand Bouchard
Maire

Linda Gauthier
Directrice générale